

AUX ETUDIANTS

Presentation Convent, 8th november 1886.

Dear young gentlemen,

I am going to ask a great favor of you and to place immense merit within your reach. God has blessed you abundantly and we are in distress. Our Bishop has lately visited us, and seeing that the very miserable house we inhabit as a Convent is unfitting us all daily more and more for the duties of charity devolving on us, offers to remove us to a suitable site if we can but procure means to build a Convent.

Young gentlemen, will you help us? Wont you share your pocket maney with us? Wont you also ask your parents and friends, and if you are Boarders write and ask them, to send us some aid in our present great necessity?

Here we are very remote and the place is wretchedly poor, yet we should gladly stay for sake of the poor little children had we a fit house to live in.

There are no independant families in the neighbourhood, no, none, or we should not look so far for a helping hand and the health of all the sisters is sacrificed for want of some one to assist us.

Children, I shall say no more: you yourselves will become our advocates with your parents and others. Be urgent, dear ones, be urgent: think it is our Lord Himself who comes to ask a favor of you: and, as long as the new Convent stands the prayers of the Community shall go up to God for you, for your kind teachers, for your parents and friends and for all your interests and concerns: and the very first Mass celebrated there shall be for those who by their charity shall have built the Convent.

Dear children, may God bless you and believe we very truly yours in Christ,

Sneem, Co. Kerry, Ireland,

MARY DE SALES CARRICK, Superioress.



Departement du revenu de l'Interieur

ACTE à l'effet de modifier et refondre tels que modifiés les divers actes concernant la falsification des substances alimentaires et des drogues—1884.

Cet acte est maintenant en opération et ses dispositions sont mises en force.

Les manufacturiers et les vendeurs de substances alimentaires falsifiées sont sujet à des amendes élevées, sur conviction de contravention à la loi, et sont prévenus que plusieurs accusations ont été prouvées et amendes exigées.

Le public est prié de ne pas oublier que d'après les dispositions de cet Acte, les Conseils Municipaux peuvent nommer des Inspecteurs et obtenir les services du Chimiste analyste officiel dans leur district moyennant la moitié des taux réglés par l'Acte, l'autre moitié étant payée par le Département du Revenu de l'Interieur.

Toutes personnes peuvent bénéficier de la mise en opération de cet Acte, et des services du Chimiste analyste en se conformant aux dispositions de cet Acte.

EDWARD MIALL,

Commissaire du Revenu de l'Interieur

Ottawa, 27 Juin 1886.

— Ceux qui voudront répondre à l'appel des religieuses de Sneem: prêtres, élèves ou autres, pourront m'envoyer leur petites ou leur grosses contributions d'ici à la fin de janvier prochain. J'expédierai le tout. Les bienfaiteurs participent à 50 messes. F. A. B.

— Les abonnés qui n'auraient pas reçu l'*Etudiant* du mois d'octobre ou de novembre sont priés d'en donner avis dès maintenant.

— Abonnez votre petite sœur au *Couvent*. C'est un joli cadeau lui faire pour 1887.

— On peut se procurer toute la collection du *Couvent* de 1886. 25 cts.

— Vous savez que le *Stereométricon* Bailairgé, si commode pour l'étude élémentaire de la géométrie dans l'espace, ne se vend plus que \$25.00.

— Les meilleures étrennes qu'un abonné puisse faire à un rédacteur de journal, c'est de lui payer son abonnement d'avance. Est-ce entendu!

— Vieux timbres pour collections à vendre chez MM. Cadieux et Derome. Bon marché.

— J'ai la conscience en paix car j'ai payé mon abonnement à l'*Etudiant*!